

Service émetteur : DDARS 34- 1^{er} recours
Affaire suivie par : Unité adeli
Courriel : Ars-oc-dd34-adel@ars.sante.fr
Téléphone : 04 67 07 20 26

Date : 25 avril 2023

Mesdames et Messieurs les Directeurs

Service Ressources Humaines

Objet : Fin d'ADELI- attribution d'un numéro unique RPPS pour les assistants sociaux

Madame, Monsieur ;

D'ici fin 2023, l'ensemble des professionnels de santé inscrits au répertoire ADELI basculeront vers l'attribution d'un numéro RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de santé).

Dans le cadre du projet EPARS (Enregistrement des Professionnels en Agences Régionales de Santé), les professionnels de santé, non gérés par un ordre, se verront attribuer un numéro RPPS, unique et pérenne, en lieu et place d'un numéro ADELI devenu obsolète.

Pour se faire, une bascule progressive des professionnels par métier est prévue courant 2023 permettant l'attribution d'un numéro RPPS pour chaque professionnel en correspondance du ou des dernier(s) numéro(s) ADELI connu(s).

Aussi, je vous invite à informer l'ensemble de vos assistants sociaux qu'il est leur est recommandé de mettre à jour les informations ADELI les concernant avant le 31 mai 2023 selon les modalités en pièce jointe.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Général de l'ARS Occitanie,
et par délégation,
Le Directeur Départemental de l'Hérault


Mathieu PARDELL



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

SIGNALEMENT DE CHANGEMENT DE SITUATION ADELI

Pour signaler un changement de situation ou une modification sur le répertoire Adeli, vous devez vous adresser au service Adeli de la délégation départementale de l'ARS où vous êtes inscrit, par courrier, par fax ou par courriel.

Comment signaler un changement de situation ?

Les modifications peuvent être portées sur la fiche de changement de situation qui vous a été délivrée lors de l'enregistrement ADELI auprès de l'ARS de votre département.

- **Votre nom d'exercice** : vous devez envoyer la copie de votre livret de famille
- **Vos coordonnées personnelles** : vous devez indiquer précisément votre adresse, vos coordonnées mail...
- **Votre activité professionnelle principale et/ou secondaire**, vous devez stipuler la date de prise de fonction à votre nouvelle adresse professionnelle
- Pour une **activité libérale** (principale, extension technique ou secondaire) : le type du cabinet (individuel, de groupe, société). S'il s'agit d'une SCP ou SEL, le numéro de Siret de la société (à moins qu'il ne soit en cours d'attribution). S'il s'agit d'une collaboration, vous devez préciser le nom du titulaire du cabinet. S'il s'agit d'une activité en qualité de remplaçant exclusif, vous devez justifier d'un domicile dans le département où vous exercez (sauf si vous êtes médecin, chirurgien-dentiste ou sage-femme).
- Pour une **activité salariée** : les coordonnées de l'établissement, le nom du service pour les établissements publics de santé, la fonction que vous y exercez, le numéro de Finess de l'établissement.
- **Votre qualification** : copie de votre diplôme.

Comment signaler un changement de situation ?

Par envoi mail : ars-oc-dd34-adel@ars.sante.fr

- Copie de votre carte d'identité (recto-verso)
- Votre dernier numéro ADELI ou l'attestation d'enregistrement mise à jour
- Les modifications à prendre en compte sus-indiquées ou imprimé [Cerfa 10906.07 enregistrement des auxiliaires médicaux \(pdf, 5.61 Mo\)](#) complété